



LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES  
TENNIS DE TABLE

## La newsletter des licenciés Octobre 2021

PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION	
<b>Haut niveau* et professionnel</b> * athlètes inscrits sur les listes ministérielles Élite, Sénior, Relève	Obligation du <b>Pass sanitaire</b> pour les sportifs qui pratiquent dans les ERP intérieurs (ERP X) et de plein air (ERP PA). Exemption* pour les compétitions et manifestations sportives (en dehors des ERP) soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation.
<b>Mineurs de plus de 12 ans</b>	Obligation du <b>Pass sanitaire</b> en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public. Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public). Toutes pratiques autorisées. Les jeunes qui auront 12 ans en cours d'année disposeront d'un délai de 2 mois pour présenter leur <b>Pass sanitaire</b> .
<b>Majeurs</b>	Obligation du <b>Pass sanitaire</b> en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public. Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public). Toutes pratiques autorisées.
SPORT SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE	
<b>Mineurs et majeurs</b>	Exemption du <b>Pass sanitaire</b> pour les élèves (majeurs ou mineurs) et leurs enseignants dans tous les lieux d'enseignement de l'EPS habituels : piscines, gymnases... Dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur (types de pratiques adaptés au niveau de circulation du virus).

Sont assimilés à des ERP X ou PA, les « ERP éphémères » et les « ERP par destination ».

Les ERP « éphémères » : il s'agit d'équipements assimilables à des ERP de type PA, aménagés le cas échéant dans les conditions fixées par la réglementation ERP de droit commun, qui ont vocation à être désinstallés à l'issue de l'événement. C'est un cas de figure assez classique que nous rencontrons lors d'événements sportifs pas obligatoirement soumis à déclaration et/ou autorisation.

### Pass sanitaire et reprise d'activité

Retrouvez les dernières directives gouvernementales au 30 septembre 2021.  
**Pensez donc à vous munir de votre Pass sanitaire pour reprendre les entraînements dans les meilleures conditions**

[Retrouvez les dernières mesures](#)

## Retour sur les formations de septembre



### Formation Entraîneur fédéral

La première partie de la formation « ENTRAÎNEUR FEDERAL » s'est tenue les 18-19 septembre 2021 à Saint Quentin Fallavier. 7 stagiaires étaient présents.



### Formation Ping 4/7 ans

La journée de formation sur le Ping 4-7 ans s'est déroulée le samedi 11 septembre 2021 à Ambérieu-en-Bugey, dirigée par Léa Colombet.



### Rencontre avec Michel Gadal

Réunion en visioconférence avec Michel GADAL lundi 20 septembre.

L'excellence : principes qui doivent être appliqués à tous les niveaux.

[Visualisez l'article](#)

[Visualisez l'article](#)

[Visualisez l'article](#)



### J-100 avant les Championnats de France

A 100 jours de l'événement, n'attendez plus pour prendre vos places !  
Place à partir de 10 euros.

[Reservez vos places](#)



Avec le soutien de :

Ligue Auvergne Rhône Alpes Tennis  
de Table  
Site de Lyon : Maison régionale des  
sports Ligue AURA TT 68-70 avenue  
Tony Garnier 69007 LYON  
04.72.81.94.59  
Site de Ceyrat : Artenium 4 Parc de  
l'Artière 63122 Ceyrat  
06.34.32.65.90



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur LAURATT.

[Se désinscrire](#)



© 2021 LAURATT